

Label Commune nature : les lauréats de 2019

r faire suite à la parution de l'article d'hier au sujet des libellules décrochées par la commune de Valleroy, nous avons recherché l'origine et les objectifs de ce label "Commune Nature". C'est un élu alsacien, Bernard Gerber, conseiller municipal de Valleroy, qui a pu apporter des réponses. Le label "Commune Nature", il n'aurait pas été très bien. Il est né en 2008. Dans cette région, « nous ne sommes pas des communes à nappes phréatiques d'Europe ». C'est un véritable trésor que nous devons protéger, souligne Bernard Gerber, lui-même élu d'une commune nouvelle du côté de Colmar. Avant d'être élu, il a travaillé pour la Labbé, dès 2011, est née de l'association des communes de Valleroy, Pisseloup, Saint-Loup, Saint-Aujou, Soyers, Valleroy et Valleroy-le-Grand. Le label peut aussi récompenser des communes gestionnaires d'espaces. C'est le cas en 2019 du lycée agricole de Choignes et du lycée horticoles de Fayl-Billot.

Transports

Prune bien mûre

scène se passe le jour de la foire de Poulangy. Plusieurs automobilistes, craignant de ne pas trouver de places de stationnement en haut, se garent prudemment le long de la route d'accès. Pour eux, le zélé agent verbalisateur n° 00366886 veille : 7 h 30, il aligne tous les contrevenants. Peu nous importe ici : ils ne gênent personne ; ce n'est pas le sujet. Cependant distrait : il se trompe dans la date en stipulant l'infraction a été caractérisée le 9 juin, soit une semaine plus tard que la commission des faits. Les verbalisés s'interrogent : comment ils payer les 35 € demandés ?

D. P.

MOBILISATION

Finances publiques : FO continue à sensibiliser les élus



Quelques échanges avec les élus. Ici, le maire de Val-de-Meuse, Romary Dridier.

soir, alors qu'une réunion se tenait à l'Association des maires de Haute-Marne, des représentants du syndicat des finances publiques ont distribué une lettre d'information aux élus qui rejoignent les locaux de l'AMF. Les élus continuent à sensibiliser les élus. On ne lâchera pas la prise sur place, confirme le secrétaire départemental FO DGFIP. Les élus ne sommes évidemment pas là pour perturber la vie des élus. Nous voulons juste leur faire partager notre lettre d'information aux élus. Les élus ne sont pas les seuls à être concernés par eux. Mais ceux qui voudraient pas nous parler, y a aucun problème. » Plusieurs semaines d'attente sur les conseils de la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques de Haute-Marne, dévoilé par

C. C.

ENVIRONNEMENT

Future réserve intégrale : les coupes 2019 annulées

L'association Nature Haute-Marne a déposé un arrêté en date du 3 juillet et assure que les coupes de bois prévues en 2019 dans la future réserve intégrale du Parc sont annulées.

Le 3 juillet est paru l'arrêté d'aménagement portant prorogation de la durée d'application de l'aménagement de la forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain pour la période 2018-2022. Cet arrêté publié au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture précise dans son article 2 : « Tous les états d'assiette 2019 et suivants sont annulés sur les parcelles mentionnées ci-dessus. » (Les parcelles listées sont celles de la future Réserve intégrale). « En clair, cela signifie que les coupes prévues en 2019 (l'état d'assiette) dans la future réserve intégrale sont annulées », annonce l'association Nature Haute-Marne. « Il était prévu l'exploitation de 1 200 m², dont de nombreux gros bois. Les gros bois, les plus vieux arbres en fait, sont ceux qui présentent un intérêt majeur pour la biodiversité et le "laboratoire d'étude" que doit constituer cette réserve intégrale », précise l'association. Elle n'aurait pas compris que ces abatages d'arbres puissent intervenir quelques semaines avant la création officielle du Parc national, alors que la conférence ONU de Paris a souligné l'aggravation de la perte de la biodiversité et que le président de la République, le 6 mai, a annoncé que « d'ici 2022, nous porterons à 30 % la part de nos terres marines et terrestres protégées, dont un tiers d'autres pro-

tégées en pleine naturalité ». Nature Haute-Marne se félicite de cette décision et salue tous ceux qui y ont contribué. L'association souhaite que des solutions soient trouvées pour un bon approvisionnement de la filière bois régionale. « Un maximum de bois de nos forêts doit faire l'objet d'une première transformation locale. Comme toutes les associations d'environnement et beaucoup d'autres acteurs, Nature Haute-Marne s'inquiète de la tension permanente sur la ressource bois, et des besoins conflictuels (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie...) qui aboutissent à une exploitation "intensive" des bois et des forêts. » « Nature Haute-Marne souhaite que l'annulation de ces coupes montre la voie d'un vrai respect de la nature dans le futur Parc national, où beaucoup de compromis, souvent peu favorables à l'environnement, ont été arbitrés. » « Enfin Nature Haute-Marne tient à saluer le rôle des forestiers de l'Office national des forêts. » « Beaucoup d'entre eux ne partageaient pas l'opportunité de ces dernières coupes dans la réserve intégrale et sont attachés au rôle de protection de la forêt aux côtés de sa vocation économique. » Nature Haute-Marne a pu annoncer la « bonne nouvelle » à tous les participants de la sortie nature organisée samedi (lire ci-dessous).



Nature Haute-Marne se félicite de l'arrêt des coupes de gros bois.

Gros plan sur les gros arbres

Quelque 120 personnes se sont retrouvées samedi après-midi en bordure de la réserve intégrale à l'invitation d'un collectif d'associations naturalistes ou citoyennes et du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (Snupef).



Une sortie nature bien appréciée.

espèces d'oiseaux. La cigogne noire et les rapaces ont besoin de branches fortes pour installer leurs nids », devait notamment indiquer Jean Poirot, de la LPO Grand Est. Insectes, chiroptères, flore, champignons... une grande diversité biologique est dépendante de la présence de ces gros

matériel pour la production de plaquettes forestières ayant un impact important sur les sols ou face à une exploitation intensive de la ressource. Et de souhaiter que les savoirs acquis sur le territoire du Parc national puissent venir contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion.